

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **42**
Nombre de représentés : **11**
Nombre d'absents : **11**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SEPT MARS à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_006_CC_6
Modification des statuts portant sur la
composition du comité de Direction de
l'OTI Ouest

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 53

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 mars 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
03/04/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Perceval GAILLARD - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA - Mme Armande PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno DOMEN procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Brigitte DALLY procuration à Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Philippe LUCAS procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2023

AFFAIRE N°2023_006_CC_6 : MODIFICATION DES STATUTS PORTANT SUR LA COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OTI OUEST

Le Président de séance expose :

L'article 3 des statuts de l'OTI Ouest portant sur « l'organisation et désignation des membres » dispose que :

« Le Comité de direction comprend :

- Le collège des conseillers communautaires : le conseil communautaire procédera à la désignation, en son sein, des conseillers communautaires devant siéger dans le collège des élus au comité de direction ; chaque commune du TCO dispose de deux représentants titulaires. Les cinq (5) représentants suppléants seront désignés par le Conseil Communautaire ;
- Le collège des socioprofessionnels représentatifs des professions ou associations intéressées au tourisme sur le territoire communautaire.

(...)

Le comité de Direction comprend 19 membres titulaires et cinq membres suppléants ainsi répartis :

- Dix (10) membres titulaires et cinq (5) suppléants, conseillers communautaires ;
- Neuf (9) représentants socioprofessionnels représentatifs des professions ou associations intéressées au tourisme sur le territoire communautaire ; (...)

Afin de faciliter la gestion et l'organisation des Comités de Direction, il est proposé de doubler le nombre de suppléants, et de faire évoluer cet article 3 comme suit :

« Le Comité de direction comprend :

- Le collège des conseillers communautaires : le conseil communautaire procédera à la désignation, en son sein, des conseillers communautaires devant siéger dans le collège des élus au comité de direction ; chaque commune du TCO dispose de deux représentants titulaires. Les **10 représentants suppléants** seront désignés par le Conseil Communautaire.
- (...)

Le comité de Direction comprend 19 membres titulaires et cinq membres suppléants ainsi répartis :

- Dix (10) membres titulaires et **dix (10) suppléants**, conseillers communautaires ;
- Neuf (9) représentants socioprofessionnels représentatifs des professions ou associations intéressées au tourisme sur le territoire communautaire ; (...)

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/03/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230330-2023_006_CC_6-DE



- VALIDER la modification des statuts de l'OTI Ouest en son article 3 portant sur la composition du Comité de Direction,

- AUTORISER le Président à signer tous les documents et à mener toutes les démarches dans le cadre de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président